

26 janvier 2015

Original: anglais

(15-0555) Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

## **NOTIFICATION**

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

- 1. Membre notifiant: <u>ÉMIRATS ARABES UNIS</u>
  Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
- 2. Organisme responsable: Emirates Authority for Standardization and Metrology ESMA (Autorité de la normalisation et de la métrologie des Émirats)

Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:

Emirates Authority for Standardization and Metrology – ESMA (Autorité de la normalisation et de la métrologie des Émirats)

P.O. Box: 2166 Abou Dhabi

Émirats arabes unis

Téléphone: (+971) 2 403 2613
Fax: (+971) 2 671 0999
Courrier électronique: esma@esma.ae
Site Web: http://www.esma.ae/

- 3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [ ], 5.6.2 [X], 5.7.1 [ ], autres:
- 4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Peintures et vernis (ICS 87.040)
- 5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: UAE Conformity Scheme for Volatile Organic Compounds and Heavy Metals in Paint and Varnish Products (Programme de conformité des É.A.U. pour les composés organiques volatils et les métaux lourds dans les peintures et les vernis), 10 pages, en arabe
- **6. Teneur:** Le projet de programme de contrôle des É.A.U. notifié s'applique aux peintures et vernis destinés à faire l'objet d'échanges commerciaux ou à être fabriqués, distribués ou importés dans le pays pour utilisation en intérieur, y compris les peintures à l'eau, les peintures émulsion, les peintures solubles, les peintures plastiques et à l'argile et les peintures à l'huile.
- 7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Exigences en matière de qualité; protection de la santé et de la sécurité des personnes; protection de l'environnement; prévention de pratiques de nature à induire en erreur et protection des consommateurs
- 8. Document pertinents: -

9. Date projetée pour l'adoption: -

Date projetée pour l'entrée en vigueur: -

- 10. Date limite pour la présentation des observations: 60 jours à partir de la notification
- 11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:

*Emirates Authority for Standardization and Metrology* - ESMA (Autorité de la normalisation et de la métrologie des Émirats)

UAE TBT Enquiry Point (Point d'information OTC des É.A.U.)

Téléphone: (+971) 2 403 2657
Fax: (+971) 2 671 5999
Courrier électronique: uaetbt@esma.gov.ae
Site Web: http://www.esma.gov.ae/